

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 23 février 2022

## **L'USP exige une hausse des prix à la production**

**À l'instar de tous les secteurs de l'économie, les familles paysannes connaissent un renchérissement des agents de production. Aussi la Chambre suisse d'agriculture exige-t-elle sans plus attendre une augmentation des prix à la production d'au moins 5 %. À partir de 2023, la production animale et la production végétale devront toucher un revenu supplémentaire de respectivement 5 % et 10 % au minimum, de sorte à amortir la hausse des coûts et les risques liés à la mise en œuvre de nouvelles exigences environnementales.**

Le renchérissement des agents de production et des biens d'équipement n'épargne pas l'agriculture. Ceux-ci ont vu leur prix bondir de 6,2 % au cours des derniers mois, soit des dépenses supplémentaires de l'ordre de 465 millions de francs par année pour les familles paysannes. Aussi les membres de la Chambre suisse d'agriculture demandent-ils une hausse immédiate de 5 % des prix à la production. Cette demande est plus que justifiée dans la mesure où plusieurs denrées alimentaires ont déjà renchéri à la vente sans que les familles paysannes indigènes profitent du surcoût.

Dans un autre registre, la mise en œuvre de la trajectoire de réduction qu'a adoptée l'an dernier le Parlement dans le cadre de son initiative 19.475 est imminente. Cette trajectoire comprend des objectifs très ambitieux de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants. Le but serait d'atteindre ces objectifs à partir de 2023 par le biais de directives plus strictes pour toutes les exploitations en matière de prestations écologiques requises. Outre une réduction des rendements moyens, une charge de travail supplémentaire et des coûts de production plus élevés, la trajectoire entraîne aussi des risques plus importants dans la production végétale. Les modèles de calcul de la station de recherche Agroscope confirment une hausse des coûts de 10 % en moyenne dans cette branche-là et de 5 % en moyenne dans la production animale.

De ce fait, il faudra à nouveau ajuster au moins dans ces deux ordres de grandeur les prix des produits agricoles à partir de l'année prochaine. L'Union suisse des paysans (USP) exige de tous les secteurs en aval, du premier acheteur au commerce de détail, qu'ils augmentent de manière correspondante les prix à la production, de sorte à amortir les conséquences économiques que subissent les familles paysannes dans leurs efforts de produire des denrées alimentaires indigènes encore plus durables. Agir ainsi ne serait que justice, car la Confédération ne prévoit aucune augmentation des paiements directs pour l'agriculture. Pour être durable, la production doit être rentable.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*